Conversion du balisage des plages en dispositifs d'ancrage de moindre impact – Mèze - Etang de Thau

Période de mise en œuvre du projet 2022 – 2025

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE

AUTEURS

Franck PROVOST (Ville de Mèze)

IDENTITÉ DU PROJET

ENJEUX IDENTIFIÉS

Herbiers de zostères (*Zostera marina* et *Nanozostera nolteii*), la grande nacre (*Pinna nobilis*)

CALENDRIER

Juin 2023– août 2025

- Installation ancrage : 2,6 et 8 juin 2023

- Installation ligne de mouillage/balisage : 09/06/2023

- Démontage ligne de mouillage/balisage : 02/09/2023

- Suivi dispositif 1ère année : décembre 2023

- Travail correctif d'installation : mars 2024

- Suivi dispositif 2ème année : avril 2024

- Suivi dispositif 3ème année : août 2025

CONTACTS

Ville de Mèze
Chakir EL ABADI
Chef de poste Capitainerie
capitainerie@ville-meze.fr

Frédéric PROVOST
Chargé de mission environnement
environnement@ville-meze.fr

Syndicat Mixte du Bassin de Thau
Camille PFLEGER VIOLETTE
Chargée de mission Biodiversité & animatrice Natura 2000
c.pfleger@smbt.fr

LOCALISATION

ZSC FR9101411 « Herbiers de l'étang de Thau », Mèze, Hérault

Historique et contexte de la démarche

Historiquement, pour l'installation de balisage en zone côtière, un lestage sous forme de « corps morts » et chaine permettait de maintenir l'équipement. L'équipement étant démonté puis repositionné chaque année, les corps morts pouvaient dégrader les fonds lors des opérations (par impact direct) ou par la perte d'éléments. Les chaines entrainent également un effet de ragage nuisible pour les fonds sous marins. Cet impact est fort préjudiciable en présence d'espèces remarquables (herbiers de phanérogames, grande nacre…).

En Méditerranée il a été montré que les chaînes fixées sur les corps morts en béton, peuvent endommager entre 5 et 10 m² d'herbiers et ce chaque année (Bachet et al., 2006).

Des systèmes de lignes de mouillage/balisages écologiques peuvent être mis en œuvre afin de préserver les habitats sensibles (suppression du ragage et du corps morts) sans compromettre la fixation des bouées.

La mise en place du balisage saisonnier destiné à matérialiser la zone de baignade à 100m, et les chenaux d'accès pour la navigation étaient jusqu'alors réalisée avec des corps morts qui étaient posés et déposés chaque saison. Soucieuse de la préservation de son écosystème lagunaire et convaincue de la nécessité de réduire les impacts pouvant générer un tel procédé, la Commune de Mèze a souhaité mettre en place de nouveaux équipements écologiques afin de contribuer au bon état de conservation des habitats et espèces sensibles tel que les herbiers de zostère, les grandes nacres et de manière générale, l'ensemble de la biodiversité marine riche de l'étang de Thau.

Le projet a consisté au :
remplacement des anciens corps morts utilisés sur la zone du balisage par des ancrages à vis à sable (fonds sablonneux, cortèges algaux, ou herbiers) afin d'y fixer **les 50 bouées de balisage.** Il était aussi prévu d'enlever deux grosses dalles bétons servant d'amarrage pour deux pontons de jeux de baignade.

Le bureau d'étude Biotope a procédé à un état initial avant travaux, et au suivi écologique de chantier.

Une étude d'incidence Natura 2000 a été menée en amont du projet. Les pêcheurs côtiers de Mèze ont été consultés pour s'assurer de la bonne cohabitation de ces nouveaux équipements avec leurs pratiques de pêche (maintien des bouées de sub-surface après la saison de baignade).

Crédit photo : Biotope

COÛTS (pour le gestionnaire)

- Coûts d'achat global du mouillage/balisage : 4 006.27€ TTC

- Ancrage : 2 714€ TTC
- Lignes de mouillage et bouées sub-surface : 1 292.27€ TTC

- Frais de pose : 7 080€ TTC
- Suivi scientifique : 6 000€ TTC

ANIMATION/PARTENARIAT

Porteur de projet :
Ville de Mèze

Maître d'œuvre :
Biotope (suivi écologique)
RENOV BOAT7 (mise en place des balisages)

Appui :
Syndicat Mixte du Bassin de Thau (animateur Site N2000)

MOYENS HUMAINS

- 3 plongeurs professionnels et 2 pilotes pour les bateaux ont été mobilisés pour effectuer les travaux.
- 23 jours homme ont été nécessaires pour les travaux (4.6 hommes/jour pendant 5 jours)
- 5 jours pour l'état initial avant travaux, le suivi environnemental du chantier de pose, le suivi post travaux par les plongeurs du bureau d'étude Biotope
- 2 agents communaux pour le suivi du projet

FINANCEMENTS

Coût Total du projet : 20 000€

- **Life Marha**
10 449 € Net de taxe

Descriptif technique

L'équipement choisi repose sur les caractéristiques suivantes :

- Ancre à vis simple pale 20cm galvanisée pour fonds sablonneux, cortèges algaux, ou herbiers ;
- Bouée subsurface 20cm de diamètre ;
- Ligne d'amarrage

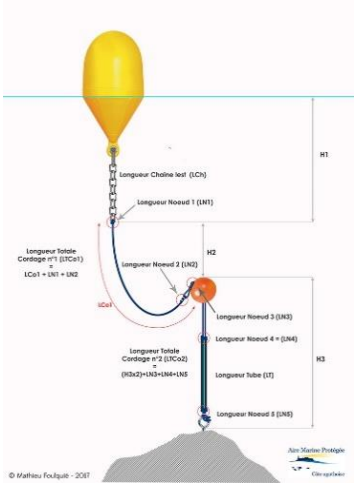

Bilan

Un suivi a été réalisé à chaque étape de la réalisation de cette opération afin de :
- Veiller à l'installation complète des équipements
- Veiller à la prise en compte des précautions environnementales (2 rapports de Biotope)

Les points GPS précisés lors du diagnostic écologique initial ont été contrôlés et utilisés lors de la pose des ancrages écologiques.

Le prestataire ayant omis l'intégration des bouées de sub-surface aux lignes d'amarrage lors de la pose, une deuxième intervention a été nécessaire. Le ragage de la chaine durant cette période (3 mois) a occasionné des dégâts sur les fonds (arrachage de l'herbier autour de l'ancre à vis). Le bureau d'étude Biotope a alerté de ce manquement et de ses effets dommageables.

Le retrait des anciens corps morts a été rendu difficile par manque d'équipement et de temps (mauvaise estimation du temps nécessaire au retrait).

Pendant l'opération, un recensement avec description et photo de chaque équipement a été effectué par les agents de la Ville.

Cette fiche « de suivi par équipement » de chaque ancrage permet également de contrôler, par comparaison avec les photographies réalisées lors de la dépose du balisage saisonnier, l'efficacité des dispositifs d'ancrages écologiques mis en place.

Au bout de deux ans de pose de ces ancrages, l'action du ragage a été supprimée et les herbiers, lorsqu'ils sont présents autour se développent très rapidement.

Difficultés rencontrées

- Le prestataire n'a pas pu enlever les anciens corps morts par manque d'équipements
- pas de bouée subsurface installée lors de la première pose

Crédit photo : Biotope

Sensibilisation et communication

L'ensemble des plaisanciers et des citoyens mézois ont été sensibilisés, par un article dans le journal municipal, sur l'intérêt environnemental du changement de ces équipements.

Des panneaux d'information ont été également apposés à l'entrée des deux plages afin de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de ces plages et du littoral mézois.

Vis à sable dans herbier (2025, Ville Meze)

Corps morts au milieu de l'herbier et de grandes nacre (2023, Mathieu Foulquié)